



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat Départemental : *STEMO Arras 335, allée du Général Girard*
La citadelle 62000 Arras
Tel : 03 21 59 93 25 Fax : 03 21 23 12 64
Courriel : pjj62@snpespji-fsu.org



Déclaration Préliminaire au CTT du 5 décembre 2016

Madame la Directrice Territoriale,

Les personnels de la PJJ étaient en grève le 24 novembre dernier pour exiger de meilleures conditions de travail et de prise en charge des jeunes. Depuis plusieurs années les professionnels sont malmenés et les conditions d'exercice des missions se dégradent toujours. Sourde à nos alertes à ce sujet, la DPJJ n'a pas pris la mesure des problèmes et mène depuis 2012 un dialogue social creux et rythmé par les seules préoccupations de l'administration.

C'est pourquoi le SNPES-PJJ/FSU réclame l'abrogation du cahier des charges des hébergements afin de définir de nouvelles modalités de travail, respectueuses du rôle des équipes et du travail éducatif.

Le SNPES-PJJ/FSU affirme également que l'extinction programmée du corps des professeurs techniques est une nouvelle étape dans la mise à mort du secteur de l'insertion à la PJJ et de la spécificité des UEAJ.

En milieu ouvert, il est urgent de rediscuter des normes de travail afin de garantir une pluridisciplinarité effective et de permettre aux agents de retrouver une charge de travail compatible avec le respect de leurs droits et avec un travail de qualité.

Malgré les annonces et les engagements pris par notre administration, les nombreux plans SST et les protocoles d'accompagnement proposés, les conditions de travail au sein des structures du département continuent de se dégrader.

CEF de Bruay : Le 8 novembre 2016, l'équipe éducative vous avez fait part de son inquiétude et des conditions de travail insupportables compte tenu des violences récurrentes et d'une perte de sens et de cohérence dans la prise en charge éducative.

Vous n'avez pas accédé aux revendications des personnels demandant une suspension d'activité. Vous avez proposé à minima une suspension des admissions et un appel à mission pour permettre des temps de travail à la majorité des personnels.

Cette réponse n'a pas pris la mesure et l'ampleur du climat délétère et violent régnant dans l'établissement.

Malgré nos mises en garde, le 15 novembre 2016, un personnel a été victime d'une agression violente ayant nécessité son hospitalisation. Le 17 novembre 2016, la suspension d'activité a enfin été actée.

Nous vous demandons, Madame la Directrice Territoriale, d'être garante de conditions de reprise de l'activité optimales, d'une montée en charge des admissions progressive et réfléchie et de veiller à ce que les dysfonctionnements pointés par l'équipe ne se reproduisent pas.

STEMO de Béthune: Les personnels du STEMO réunis en assemblée générale le 18 novembre 2016 s'accordent à dire que l'animation des équipes se fait dans une ambiance peu sereine et peu sécurisée. Ces personnels évoquent des relations avec leur hiérarchie qui se détériorent. Ils déplorent l'absence de clarté, d'écoute et de considération. Nous vous remettons leur courrier ce jour.

STEMO d'Arras: Le manque récurrent et les non-remplacements de personnels entraînent une dégradation des conditions de travail depuis plusieurs mois.

L'activité soutenue, l'épuisement des personnels engendrent des tensions internes importantes et des difficultés de fonctionnement avec les partenaires au détriment de la prise en charge des mineurs et de leur famille.

Nous vous demandons, Madame la Directrice Territoriale, de donner les moyens en personnel aux équipes de fonctionner dans le respect des personnels et des usagers.

UEHD: Le CTT du 8 mars 2016 (que vous nous proposez au vote ce jour) validait le projet de déménagement de l'UEHD à DIVION. En l'absence d'avancée du dossier et face à nos interpellations, le discours tenu a toujours été rassurant. Malgré des conditions de travail précaires et des locaux inadaptés, l'équipe éducative a poursuivi le développement de l'unité (passage de 24 à 30 prises en charges, création de 3 FAT, développement partenarial, formation des familles, création de 3 ETP). Aujourd'hui, face à l'annonce d'un refus de l'administration du déménagement, l'intégralité de l'équipe est révoltée de l'absence de respect du travail effectué auprès des mineurs et des familles d'accueil. Nous vous demandons, Madame la Directrice Territoriale, de prendre vos responsabilités vis à vis de l'équipe. Nous vous remettons aujourd'hui leur courrier.

Parce que nous sommes lassés d'attirer, en vain, votre attention sur la dégradation des conditions des travail, nous ne siégerons pas ce jour au CTT pour dénoncer le mépris et le manque de respect infligés aux personnels et aux jeunes qui nous sont confiés.